



Réserve Naturelle  
**ILETS DE SAINTE-ANNE**



Rapport d'activités  
2009



# **BILAN D'ACTIVITES DE LA RESERVE NATURELLE DES ILETS DE SAINTE-ANNE**

*Entre le 01 janvier et le 31 décembre 2009*

## **ET PERSPECTIVES D' ACTIONS**

1. Rappel des caractéristiques de la réserve
2. Personnel employé pour la gestion de la réserve
3. Réglementation
4. Surveillance de la réserve
5. Gestion des milieux et suivi scientifique
6. Accueil de stagiaires et bénévoles
7. Equipements
8. Représentation

## **1. Rappel des caractéristiques de la réserve**

Aucun changement n'étant intervenu pendant la période, on peut se reporter à la fiche d'identité de la réserve.

## **2. Personnel employé pour la gestion de la réserve**

L'ensemble du personnel est mis à disposition par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique. Il s'agit :

### ***En tant qu'agent à temps partiel***

|                  |      |                                      |
|------------------|------|--------------------------------------|
| Patrice LAUNE    | 5 %  | Gestion administrative et financière |
| Nadine VENUMIERE | 50 % | Gestion scientifique et technique    |

### ***En tant qu'agent à temps complet***

|                 |       |              |
|-----------------|-------|--------------|
| Maurice MIAN    | 100 % | Surveillance |
| Marcel BOURGADE | 100 % |              |

## **3. Réglementation**

La réglementation de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne a été renforcée par la prise d'un arrêté préfectoral le 19 mars 2009 prévoyant un périmètre de 100 m autour de chaque îlet dans lequel l'accès est interdit. Le périmètre de 300 m réglementant le mouillage a été maintenu.

Voir annexe « Arrêté du 19 mars 2009 renforçant la réglementation de la RN des Ilets de Sainte-Anne »

## **4. Surveillance de la réserve**

La surveillance est assurée par les deux garde-animateurs affectés à la RN des Ilets de Sainte-Anne.

Les fiches de patrouille des agents chargés de la surveillance ont permis de relever les observations suivantes :

- 41 infractions ont été relevées durant les jours de présence ; compte tenu de la nouvelle réglementation et de l'absence de balisage matérialisant le périmètre de 100 m, les gardes n'ont pas dressé procès-verbal ; 44 % de ces infractions ont été commises par des skippers de catamarans et 37 % par des kayakistes ; les gardes ont en revanche réalisé un important travail d'information auprès des contrevenants et autres utilisateurs du site ;

- le garde affecté à temps plein à la surveillance de la réserve a fait du maraudage auprès de 415 personnes : pêcheurs, randonneurs, kayakistes, skipper de catamaran, suiveurs du Tour des yoles, clients des catamarans, plaisanciers ;



- la présence d'environ 70 embarcations a été relevée le jour du passage du Tour des Yoles à côté de la réserve ; ce nombre a diminué pratiquement de 50 % par rapport à l'année dernière.



En 2009, la mission de surveillance a été limitée par l'absence de mise à l'eau du matériel nautique et de balisage. Le PNRM devra réaliser, une fois le nouveau balisage mis en place, une importante campagne de communication sur la réserve, ses enjeux et sa réglementation, auprès du grand public, des utilisateurs professionnels du site, des éditions touristiques et de navigation, des marinas, ....

Lors des périodes de forte fréquentation du site maritime autour de la réserve, l'équipe du PNRM a été renforcée :

- par 2 agents de l'ONF le jour de passage du Tour des Yoles à Sainte-Anne

Une réunion technique entre le PNRM, la DIREN et l'ONF a eu lieu en novembre 2009 afin de renforcer la surveillance autour de la réserve. Il s'agit pour l'ONF :

- de renforcer l'équipe du PNRM les jours les plus fréquentés comme le week-end de Pâques, de Pentecôte, Tour des Yoles, Toussaint, ...

- d'informer sur le terrain lors des tournées sur les sites gérés par l'ONF, lors de leur passage à la marina du Marin, ...

Une convention ONF / DIREN devrait contractualiser cette participation à la surveillance de la RNISA.

Un des gardes portent désormais la tenue uniforme commune aux agents de l'ONCFS, des Parcs Nationaux, de l'ONEMA, de l'Agence des Aires Marines Protégées et aux agents des réserves naturelles. Le Ministère a fourni à chaque agent commissionné un équipement minimal. Le renouvellement de cet équipement sera désormais aux frais de l'organisme gestionnaire. Cet équipement n'a pas pu être remis au 2<sup>ème</sup> garde récemment affecté à la RN des Ilets de Sainte-Anne car la commande a été passée en 2008. Il fera l'objet d'une commande en 2010 aux frais de la réserve.

Compte tenu des nouvelles procédures de demandes de financement pour les opérations financées par l'Union Européenne, les études et travaux programmés sur des programmes d'investissement financés dans le cadre du nouveau Programme Opérationnel 2007-2013, n'ont pas pu être lancés. Les demandes de financement sont en cours.

3 opérations sont concernées. Elles ont été préparées en 2009 mais ne pourront être lancées qu'une fois les demandes de financement effectuées. Il s'agit des études suivantes :

- Fourniture et installation du nouveau balisage de la RNISA

- Analyse des populations d'oiseaux marins de la RN des Ilets de Sainte-Anne – Bilan de 1997 à 2009 et Etude des populations d'oiseaux marins de la RN des Ilets de Sainte-Anne : quelle stratégie conservatoire, quel suivi scientifique pour les oiseaux marins de la réserve ?

## 5. Gestion des milieux et suivi scientifique

### *Le suivi ornithologique*

Le suivi des populations d'oiseaux a été réalisé en 2009 par les agents du PNRM.

Le suivi des oiseaux marins de la RN des Ilets de Sainte-Anne s'est déroulé sous la forme :

- du suivi de la reproduction des sternes bridées et des noddis bruns grâce à des transects, et pour les pailles en queue grâce à des visites hebdomadaires des nids ;
- d'une estimation de la population de sternes fuligineuses à partir de photographies aériennes
- de l'enrichissement de la base de données des Puffins d'Audubon grâce aux opérations de baguage



Au cours de l'année 2009, les 5 espèces d'oiseaux marins nichant sur la réserve ont pu mener à terme leur cycle de reproduction avec des succès reproducteurs de :

- 77 % pour les sternes bridées,
- 53 % pour les noddis bruns sur le transect nord,
- 73 % pour les noddis bruns sur le transect est.

Les comptages effectués sur l'îlet Hardy ont permis d'estimer à 570 individus la population de noddis bruns et 110 celle de sternes bridées. Au cours de cette année 2009, des nids de sternes bridées ont été repérés sur la bordure de l'îlet au nord du banc de sable.

Concernant les Pailles en queue, 12 nids ont été occupés avec un succès reproducteur de 92 %. En revanche, la présence d'adultes a été observée ponctuellement dans 4 autres nids.



Le suivi de la reproduction n'est pas réalisé pour les sternes fuligineuses afin de limiter le dérangement de ces colonies très sensibles. Cependant, afin d'apprécier l'évolution des effectifs des colonies de sternes fuligineuses et d'étudier l'évolution de leur distribution spatiale, le PNRM a confié à l'entreprise High Tech S&F la réalisation de photographies aériennes.

Cette entreprise propose un système de prise de vue à partir d'un ballon transparent gonflé à l'hélium et dirigé depuis une embarcation. L'appareil photo est placé sur nacelle installée sous le ballon. Ce système totalement silencieux associé au ballon transparent (pas d'effet d'ombre sur les colonies) n'a pas généré de dérangement au niveau des colonies de sternes. Ces photographies ont permis d'estimer la population de sternes fuligineuses à 1866 couples pour les 4 îlets.



L'enrichissement de la base de données sur les Puffins de la réserve par des opérations de capture au filet, de baguage et de mesures biométriques a été réalisée le 15 mai 2009.

Cette opération de baguage a permis la capture de 59 puffins adultes dont 43 étaient des recaptures, soit 73 % de recapture.

#### Autres observations

Les agents du Parc Naturel Régional de la Martinique ont systématiquement relevé les observations autres que celles du protocole de suivi, ce qui permet de dresser une liste des espèces ayant fréquenté l'îlet Hardy en 2008 :

Chevalier grivelé (*Actitis macularia*)

Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*)

Bécasseau semipalmé (*Calidris pusilla*)

Bécasseau minuscule (*Calidris minutilla*)

Balbuzard Pêcheur (*Pandion haliaetus*)

Frégate superbe (*Fregata magnificens*)

Hirondelle à ventre blanc (*Progne dominicensis*)

Quiscale merle (*Quiscalus lugubris*)



Suite aux nombreuses observations de présence de limicoles sur le banc de sable de l'îlet Hardy, le PNRM envisage d'intégrer le réseau suivi des limicoles mis en place par Réserve Naturelle de France.

Cet observatoire national des limicoles côtiers a pour objectif de disposer d'un outil national de surveillance scientifique des écosystèmes littoraux jouant un rôle majeur pour ces limicoles. Cet outil alimentera les réflexions de conservation et accompagnera les prises de décisions. Le protocole, jusqu'à 2009 appliqué uniquement en France, le sera à Saint-Martin en 2010 et sera ensuite appliquée dans les autres collectivités d'Outre-mer.

#### ***Le contrôle de la dératisation***

Le contrôle de la dératisation n'a pu être réalisé en octobre 2009 faute de moyens nautiques. Les travaux de sécurisation de la mise à l'eau se sont en effet terminés en décembre. Ce contrôle de la dératisation a donc été effectué en janvier 2010.

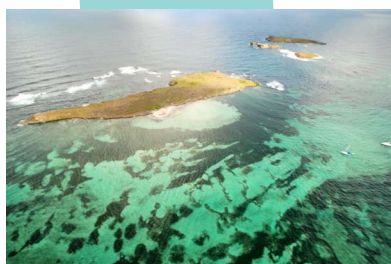
#### ***Projet d'étude sur la partie marine du périmètre de protection de la réserve***

La RN des Ilets de Sainte-Anne bénéficie d'un périmètre de protection marin de 300 m autour de chaque îlet. Cette zone dans laquelle le mouillage est interdit est très fréquentée par les plaisanciers et les professionnels du tourisme et bénéficie ainsi d'une protection des herbiers de phanérogames marines.

Le PNRM souhaite donc réaliser une caractérisation de ces herbiers avec pour objectif :

- l'évaluation qualitative de cet écosystème marin dont le rôle est important pour la protection du littoral et le maintien de la biodiversité,
- l'évaluation de l'impact des périmètres de protection sur l'évolution des herbiers à phanérogames grâce à un suivi de la dynamique spatiale des herbiers.

Cette étude est prévue sur le budget fonctionnement 2010 de la réserve.



## ***Etude de la dynamique de population du Puffin d'Audubon***

Une stagiaire de Master 2 a travaillé sur l'analyse de la base de données de baguage du Puffin d'Audubon et des données de suivi de la reproduction recueillies de 1997 à 2007. Elle a travaillé avec M. Vincent BRETAGNOLLES, chercheur au CNRS et spécialiste des procelaridés (puffins, pétrels, fulmars).



### Éléments sur la dynamique temporelle

De 1995 à 2007, 980 individus ont été bagués et 71,12 % n'ont jamais été capturés. 17 % ont été recapturés une fois, 6 % 2 fois, 3 % 3 fois, 1 % 4 fois, 0,8 % 5 fois et 0,1 6 fois.

En considérant uniquement la période de 2001 à 2007 pour des raisons de conformité de protocole, 48 % des individus ont été recapturés dont la moitié contrôlée une fois. La moitié des individus (47 %) a été contrôlée l'année suivant leur baguage, 35 % 2 années après leur baguage et 18 % 3 années après. Les puffins recapturés plus de 2 fois dans cette période de 2001 à 2007 ont une fréquence de retour en général de 1 à 3 ans également.

6 % des poussins bagués de 1995 à 2006 ont été recapturés par la suite. L'âge des puffins les plus âgés bagués au stade poussin a été estimé à 11 et 12 ans. Ces 2 individus ont été recapturés en 2007.



### Éléments sur le succès reproducteur du Puffin d'Audubon

De 1998 à 2009, à l'exception de l'année 1999 marquée par un échec total de la reproduction, le succès reproducteur est en moyenne de 70 %. Les prédateurs par le Faucon Pèlerin et le rat sont de façon générale celles ayant le plus d'impact sur la population de puffins et sur sa reproduction.

### Éléments sur la prédation

La superposition des données sur le succès reproducteur et les campagnes de dératisation ou de contrôle montrent l'impact positif des opérations de dératisation. Ces opérations ont fourni des conditions favorables à la reproduction.

Le Puffin d'Audubon a disparu de certains sites de reproduction (Aux Bahamas, Bermudes, Port Rico, Iles Vierges, ..) à cause de problèmes de prédation, l'introduction de rats et de chats étant l'une des principales causes de disparition de l'espèce sur ces sites. Il ne faut cependant pas oublier que d'autres facteurs comme la disponibilité en nourriture, le climat et autres peuvent également influencer sur la reproduction du Puffin d'Audubon.



Les éléments sur le taux de survie, les mesures biométriques n'ont pas pu être exploités entièrement. Par ailleurs, les connaissances sur les facteurs déterminants de la sélection du site de ponte, de l'habitat et la stratégie alimentaire permettraient de compléter nos informations sur cette espèce.

***Analyse et bilan des études sur les populations d'oiseaux marins de la RN des Ilets de Sainte-Anne de 1997 à 2009 et Etude des populations d'oiseaux marins de la RN des Ilets de Sainte-Anne : quelle stratégie conservatoire, quel suivi scientifique pour les oiseaux marins de la réserve ?***



Le PNRM a acquis depuis 1995 des données sur les espèces d'oiseaux marins nichant sur la réserve et souhaite donc réaliser un bilan de ces années de suivi. Les objectifs de cette étude sont :

- de réaliser un bilan des connaissances sur les espèces nichant sur la réserve grâce aux données récoltées de 1997 à 2010 (comptages, suivi de la reproduction, opérations de dératisation, baguage, ...)
- de dresser un état des lieux du statut de ces populations d'oiseaux marins (conservation, dynamique, menaces et risques)
- d'évaluer les effets des campagnes d'éradication des rats
- de favoriser la prise de décisions en termes de protection de la biodiversité et de gestion scientifique de la réserve.

Cette étude devrait fournir :

- une synthèse et analyse des données existantes, notamment la base de données de puffins d'Audubon et de paille en queue,
- une adaptation du protocole de suivi pour chacune des espèces nichant sur la réserve
- des éléments de réflexion sur d'autres études à engager (écologie alimentaire, effets de la pêche, ...)
- des éléments pour une stratégie de gestion de ces îlets et des oiseaux marins y nichant.



## **6. Accueil de stagiaires et bénévoles**

### ***Stagiaire Carine PRECHEUR***

Le PNRM a accueilli, de janvier à juin 2009, Melle Carine PRECHEUR, étudiante en Master 2 Biologie des populations et des écosystèmes. Elle devait initialement réaliser un bilan des suivis pluriannuels des populations d'oiseaux marins de la RN des Ilets de Sainte-Anne de 1997 à 2007. Compte tenu des mouvements de grève qui ont immobilisé le PNRM de fin décembre 2008 à mars 2009, elle n'a pu travailler que sur la dynamique des populations d'Audubon.

### ***Opération « Manmay la ka pwotégé péyi a »***

Le PNRM a accompagné durant une semaine des lycéens bénévoles martiniquais qui souhaitaient participer à des actions en faveur de la protection de la nature durant la semaine du Tour des yoles.

Lors du passage du Tour des Yoles à proximité de la RN des Ilets de Sainte-Anne, ces jeunes ont informé les équipages des bateaux suiveurs très nombreux, de la réglementation de la réserve.



L'équipe a été répartie sur différents pontons de la marina du Marin, plus gros point de départ de ces bateaux suiveurs.

Les skippers ont, en grande majorité, apprécié cette démarche aussi bien pour l'information donnée que pour l'intégration de jeunes lycéens à une action du PNRM durant cette période de fréquentation importante du littoral martiniquais. Ces jeunes ont cependant souligné une forte demande en terme de balisage.

### ***Opération de baguage de Puffins***

Lors de l'opération de baguage de puffins sur l'îlet Hardy le 15 mai 2009, 14 bénévoles ont pu découvrir cette activité de suivi scientifique. Ces bénévoles étaient encadrés par l'équipe du PNRM qui leur a présenté :

- la RN des îlets de Sainte-Anne, son intérêt ornithologique, sa réglementation,
- les activités scientifiques menées sur cette réserve,
- l'activité de baguage d'oiseau, et notamment la nécessité d'avoir une licence de baguage pour de telles manipulations.



## **7. Equipements de la réserve**

### ***Signalétique***

Une consultation a été lancée pour la fabrication et la pose des panneaux d'information. La fabrication et la pose de ces panneaux seront confiées à l'entreprise Dazibao. Le matériau choisi pour les panneaux est Stratimage, procédé d'impression numérique stratifiée par inclusion d'images dans une résine thermodurcissable.

Les services de communication-infographisme du PNRM travaillent actuellement sur la maquette de ces panneaux afin de respecter les règles graphiques de l'imprimeur.

### ***Balisage***

Un appel d'offres a été lancé pour la fourniture et l'installation du nouveau balisage autour de la réserve. Deux entreprises ont répondu et ces travaux seront confiés à l'entreprise SOMATRAS.

### ***Mise à l'eau du matériel nautique***

Le PNRM a confié à l'entreprise Mécaniques plaisances la réalisation des travaux de sécurisation de la mise à l'eau du matériel nautique au hangar du Cap Chevalier.

Il s'agissait de :

- la mise en place d'un système de halage et relevage de 2 embarcations permettant à un utilisateur seul de choisir le bateau à utiliser, le sortir rapidement dans de bonnes conditions de sécurité,





- la fabrication d'un chariot pouvant supporter soit un scooter des mers, soit une petite embarcation type Boston Whaler, halé de la rive au hangar ou inversement sur des rails, l'embarcation choisie sera installée dans le chariot, alors que l'autre embarcation restant dans le hangar sera treuillée en hauteur et stockée,
- l'installation d'une charpente métallique avec une résistance complètement indépendante des murs et du toit du hangar.

Ces travaux ont été effectués durant le dernier trimestre 2009. La mise à l'eau du matériel nautique est depuis totalement opérationnelle.

#### ***Fourniture et installation de panneaux solaires***

Le PNRM a confié à l'entreprise DOM HIGH TECH la fourniture et l'installation d'une centrale solaire sur le hangar à bateau du Cap Chevalier. Les travaux ont été réalisés en juin 2009. Cependant, le choix s'était porté sur une centrale solaire connectée au réseau, or, l'installation d'un compteur EDF au hangar n'est pas envisageable dans l'immédiat. En effet, le hangar est situé à plus de 50 m du réseau actuel, ce qui induit une extension de réseau de réseau donc une procédure plus lourde. Le SMEM considère que cette zone ne constitue pas une zone prioritaire compte tenu de l'absence d'habitations privées.

Une solution envisageable serait d'installer un compteur en limite du réseau actuel et de prévoir un raccordement au hangar au frais de la réserve.

#### ***Concession Hangar à bateau***

L'ONF a mis à disposition du PNRM, dans le cadre d'une concession, le hangar sur la parcelle B 381 au Cap Chevalier afin de stocker le matériel nautique nécessaire aux opérations de gestion de la Réserve Naturelle des îlets de Sainte-Anne. Valable pour neuf ans, cette concession a expirée le 15 mars 2009. Le PNRM a effectué une demande de renouvellement de cette concession afin de poursuivre nos missions de surveillance et de suivi scientifique des populations d'oiseaux de la Réserve Naturelle des Îlets de Sainte-Anne. Le PNRM n'a pas encore reçu de réponse.

## **8. Représentation**

#### ***Séminaire FREDON***

La FREDON a organisé en juin 2009 un séminaire sur l'impact des espèces nuisibles en Martinique et a invité le PNRM à partager son expérience sur les opérations d'éradication des populations de *Rattus rattus* sur la RN des Îlets de Sainte-Anne. Un diaporama rappelant les objectifs et les résultats de ces campagnes d'éradication du *Rattus rattus* a été présenté aux participants de ce séminaire.

# ANNEXES

- Compte de résultat de l'année 2008 Fonctionnement et Investissement
- Budget prévisionnel de l'année 2009
- Arrêté du 19 mars 2009 renforçant la réglementation de la RN des Ilets de Sainte-Anne

**COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2009 - FONCTIONNEMENT -**

**Réserve Naturelle des Ilets de Sainte Anne**

| <b>DEPENSES</b>                                 | <b>Montant</b>    |
|---|-------------------|
| <b>Personnel</b>                                |                   |
| 1 Directeur PL                                  | 2 970,00          |
| 1 chargée de mission NV                         | 14 860,00         |
| 1 gardien de l'environnement MM                 | 37 600,00         |
| 1 gardien de l'environnement MB                 | 36 332,00         |
| <i>sous total</i>                               | <b>91 762,00</b>  |
| <b>Etudes scientifiques</b>                     |                   |
| Photographies aériennes                         | 1 019,90          |
| Transport DORE (bague et sorties hebdomadaires) | 775,00            |
| Contrôle dératisation                           | 4 850,00          |
| Poursuite dératisation                          | 4 900,00          |
| <i>sous total</i>                               | <b>11 544,90</b>  |
| <b>Formation</b>                                |                   |
| Formations au commissionnement outre-mer        | 161,03            |
| <i>sous total</i>                               | 161,03            |
| <b>Signalétique</b>                             |                   |
| Panneaux d'information RNISA                    | 5 132,05          |
| <i>sous total</i>                               | <b>5 132,05</b>   |
| <b>Carburant</b>                                | <b>500,00</b>     |
| <b>Entretien - Equipement</b>                   |                   |
| Matériaux / équipement                          |                   |
| <i>réparation porte hangar</i>                  | 363,48            |
| <i>batterie scooter</i>                         | 109,00            |
| <i>broderie uniforme</i>                        | 110,67            |
| <i>baches de protection</i>                     | 365,04            |
| <i>achat roue remorque et essieu</i>            | 557,00            |
| <i>remise en état de la remorque du bateau</i>  | 477,10            |
| <i>sous total</i>                               | <b>1 982,29</b>   |
| <b>Frais généraux</b>                           | <b>5 554,11</b>   |
| <b>Total Dépenses Fonctionnement</b>            | <b>116 636,38</b> |
| <b>FINANCEMENTS</b>                             |                   |
| Etat  | 99 709,00         |
| Région  | 16 927,38         |
| <b>Total</b>                                    | <b>116 636,38</b> |

**Réserve Naturelle des Ilets de Sainte Anne**

| <b>Dépenses</b>  | <b>COUT TTC / EUROS</b> |
|--|-------------------------|
| <u>Travaux</u>   |                         |
| Mise en sécurité de la mise à l'eau du matériel nautique du hangarde cap Chevalier | 25 204,00               |
| <b>Total des dépenses d'investissement</b>   | <b>25 204,00</b>        |

| <b>Financements</b> | <b>MONTANT</b>   |
|---------------------|------------------|
| Etat                | 25 204,00        |
| <b>Total</b>        | <b>25 204,00</b> |

- COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2009 – INVESTISSEMENT -

**Répartition des financements correspondant aux investissements réalisés dans l'année 2008 – RN des Ilets de Sainte-Anne**

| Opérations                               | Coût estimatif<br>TTC | Réalisé          | Financement |                                  |        |                        |      |
|--|-----------------------|------------------|-------------|----------------------------------|--------|------------------------|------|
|  |                       |                  | UE          | Etat                             | Région | Commune de<br>Ste-Anne | PNRM |
| <i>Mise à l'eau du matériel nautique</i> | 25 204,00             |                  |             | <i>25 204,00</i><br><i>100 %</i> |        |                        |      |
| <i>sous-total</i>                        |                       | <i>25 204,00</i> |             | <i>25204,00</i>                  |        |                        |      |
| <b>Total réalisation 2009</b>            |                       | <b>25 204,00</b> |             | <b>25 204,00</b>                 |        |                        |      |

**BUDGET PREVISIONNEL 2010 – FONCTIONNEMENT -****Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne**

| <b>DEPENSES</b>                        | <b>RNISA</b>   |
|--|----------------|
| <b>Personnel</b>                       |                |
| 1 Directeur                            | 3 227          |
| 1 chargée de mission                   | 15 025         |
| 1 garde animateur                      | 37 782         |
| 1 garde animateur                      | 36 504         |
| 1 gardien de l'environnement           | 1 825          |
| <i>sous total</i>                      | <b>94 363</b>  |
| <b>Etudes scientifiques</b>            |                |
| Suivi des populations d'oiseaux marins | 10 000         |
| Caractérisation des herbiers           | 11 000         |
| <i>sous total</i>                      | <b>21 000</b>  |
| <b>Formation</b>                       |                |
| Formations                             | 1 500          |
| <i>sous total</i>                      | <b>1 500</b>   |
| <b>Uniformes</b>                       | <b>876</b>     |
| <b>Entretien - Equipement</b>          |                |
| Carburant                              | 2 500          |
| Matériaux / équipement / travaux       | 6 000          |
| <i>sous total</i>                      | <b>8 500</b>   |
| <b>Frais généraux</b>                  | <b>6 312</b>   |
| <b>Total Dépenses Fonctionnement</b>   | <b>132 551</b> |
| <b>FINANCEMENTS</b>                    |                |
| Etat                                   | 103 440        |
| Région                                 | 29 111         |
| <b>Total</b>                           | <b>132 551</b> |



PREFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

SOUS-PREFECTURE DU MARIN

ARRETE N° 09 - 00872

Portant modification d'un périmètre de protection autour de la Réserve Naturelle des Ilets de SAINTE-ANNE

LE SOUS-PREFET DU MARIN

Δ

**VU** la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane ;

**VU** la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

**VU** les articles L 332-16 à L 332-18 et R 242-36 du Code de l'Environnement ;

**VU** le décret n° 95-915 du 11 août 1995 portant création de la Réserve Naturelle des Ilets de SAINTE-ANNE ;

**VU** l'arrêté n° 97/732 en date du 17 avril 1997 réglementant la circulation dans les eaux et rades des départements de la Martinique et de la Guadeloupe ;

**VU** l'avis du Comité Consultatif de gestion de la réserve du 13 décembre 2002 ;

**VU** l'avis du Comité Consultatif de gestion de la réserve du 14 mars 2007 et du 12 novembre 2008 ;

**VU** l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du 29 mars 2007 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la commune de SAINTE-ANNE, réuni en séance du 30 avril 2008 et du 3 novembre 2008 ;

.../...



**VU** les conclusions de l'enquête publique qui s'est déroulée du 06 novembre 2008 au 21 novembre 2008 sur le projet de modification d'un périmètre de protection autour de la Réserve Naturelle des Îlets de SAINTE-ANNE ;

**VU** l'avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages réunie le 28 septembre 2007 en formation Protection de la nature ;

**VU** le travail de négociation avec tous les usagers du site et en particulier la Charte de bonne conduite, signée par la plupart des usagers réguliers identifiés du site ;

**VU** l'avis du Directeur Régional de l'Environnement (DIREN) ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er - Création et délimitation**

Sur la commune de SAINTE-ANNE, il est créé autour de la Réserve Naturelle des Îlets, un périmètre de protection dont la limite extérieure correspond à une distance de 300 mètres autour de chacun des îlets Hardy, Percé, Burgaux et Poirier situés au large de la baie des anglais. La carte jointe reprend les limites de ce périmètre de protection.

### **ARTICLE 2 - Réglementation du périmètre de protection**

La réglementation applicable au périmètre de protection est fixée telle que suit :

◇ Dans un périmètre de **100 mètres** autour de chaque îlet, toute présence ou circulation est interdite, à l'exception des gardes natures du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) ou de l'ONF officiellement mandatés pour la surveillance de la Réserve, des scientifiques affectés à la surveillance et à l'étude des populations animales et végétales de la Réserve, des services de l'Etat et de la police municipale de la commune de SAINTE-ANNE dans le cadre de leurs missions spécifiques.

◇ Dans un périmètre de 300 mètres autour de chaque îlet, le mouillage est interdit, et l'amarrage limité aux bouées installées dans le cadre de l'observation des milieux naturels du site. Il est interdit d'amarrer plusieurs embarcations à la même bouée, sauf dans le cas d'embarcations légères type kayak de mer.

◇ En outre, la réglementation relative aux milieux marins et en particulier à la circulation dans la bande des 300 mètres reste applicable à l'intérieur du périmètre de protection de la Réserve. De même, les règles spécifiques au cantonnement de pêche sont applicables dans le périmètre de protection, dans la limite des périmètres déjà établis par les Affaires Maritimes.

.../...

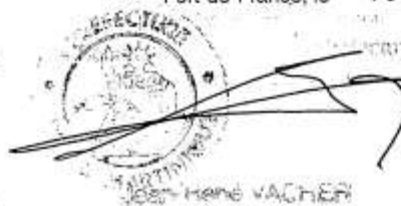
**ARTICLE 3 - Gestion du périmètre de protection**

Le périmètre de protection est géré dans les mêmes conditions que la Réserve Naturelle des Ilets de SAINTE-ANNE. En outre, les services de police, gendarmerie ou affaires maritimes, pourront intervenir en application du présent arrêté, en particulier sur le Domaine Public Maritime.

**ARTICLE 4 - Exécution**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous Préfet du Marin, le Directeur Régional et Départemental des Affaires Maritimes, le Commandant de la Gendarmerie, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Régional de l'Office National des Forêts et le maire de SAINTE-ANNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture, ainsi que dans un journal diffusé dans le département, affiché à la mairie précitée pendant une durée d'un mois et notifié à toutes les personnes concernées par l'opération.

Fort-de-France, le 19 MARS 2009



JEAN-HENRI VACHER



**Parc Naturel Régional de la  
Martinique  
Annexe Montsigny,  
Avenue des Caneficiers  
Sainte-Catherine  
BP 437  
97205 Fort-de-France  
Cedex**